Lettre ouverte aux candidats aux élections départementales

Objet : Votre position sur le projet « Village Oxylane » à Saint-Clément de Rivière porté par le groupe Oxylane-Décathlon.

Madame, Monsieur

Le projet d'implantation d'un « Village Oxylane » de 24 hectares est prévu sur un terrain naturel et cultivé de la commune de Saint-Clément de Rivière. Ce lotissement «multi-activités», de nature strictement commerciale, s'il était réalisé, transformerait complètement la nature et l'identité du terrain concerné et aurait des conséquences irréversibles sur le plan paysager, environnemental, et économique.

Le « Collectif OXYGENE » regroupant plus de 10 associations de protection de la nature et agissant pour un aménagement du territoire respectueux de l'environnement, indépendant de toute formation à caractère politique, s'est mobilisé contre ce projet pour les raisons suivantes :

A l'entrée de Montpellier en direction du Pic Saint Loup, l'installation de ce complexe commercial au cœur de la ceinture verte de Montpellier, zone à protéger conformément aux principes des trames vertes inscrites dans la loi Grenelle détruirait le paysage caractérisé par sa continuité verte.

Il contribue à l'étalement urbain, à l'artificialisation des sols et à leur imperméabilisation dans un secteur (tête de bassin versant particulièrement sensible de la Lironde) soumis à des risques croissants de ruissellement et d'inondations (cf crue destructrice du 29 septembre). Il porte gravement atteinte à la biodiversité et aux eco systèmes. Ce site n'est accessible qu'en voiture individuelle, aucune desserte en transport en commun ou aménagement cycliste n'étant programmés, sa fréquentation ne peut qu'aggraver considérablement le niveau de la pollution de l'air et des nuisances sonores. Quant à l'impact positif escompté par ses promoteurs sur la création d'emplois il sera sensiblement réduit par la destruction des emplois de proximité. Et à terme un risque de friche commerciale n'est pas à exclure

Dans une démarche visant à maintenir cet espace en terre naturelle et agricole, le collectif demande l'abandon du projet d'implantation de ce complexe commercial «Oxylane» prévu sur le territoire de la commune de Saint-Clément-de-Rivière, au lieu-dit «Les Fontanelles».

Cette prise de décision a lieu dans un contexte où les règlements et documents d'urbanisme sont en refonte ou en préparation.

Dans la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, à laquelle appartient Saint Clément de Rivière, les nouveaux élus du territoire travaillent à l'élaboration d'un nouveau SCOT tenant compte de la loi Grenelle 2 afin de « doter le territoire du Grand Pic Saint-Loup d'un document de planification intercommunal opposable qui assurera à la fois sa préservation, sa cohérence et sa gestion indépendante de son territoire », le précédent SCOT ayant été annulé le 15 mai 2014.

A Saint Clément, un nouveau PLU devra remplacer le POS devenu obsolète d'ici fin 2015

L'agglomération de Montpellier devenue Montpellier Méditerranée Métropole, envisage le développement du pôle métropolitain favorisant les relations et la mise en cohérence avec les intercommunalités voisines, elle est favorable au développement d'une économie de proximité et de filières bio, de circuits courts et de maraîchage, il est donc indispensable de préserver et de valoriser les terres agricoles.

Dans ces conditions, n'est-il pas préjudiciable d'engager une quelconque décision, tant que les habitants et les élus concernés par l'implantation de cette zone à dominante commerciale, n'auront pu être associés comme cela est prévu au travers de l'élaboration du futur SCOT, du futur PLU, et de la mise en place du pôle métropolitain ?

Comme aux autres candidats aux élections départementales nous vous posons les questions suivantes :

1) Quelle est votre position concernant le projet « Village Oxylane » ?
2) Soutiendriez-vous un projet alternatif qui permettrait de maintenir l'activité agricole sur ce terrain, y compris financièrement ?
3) Seriez-vous prêts, en tant qu'élus, à intervenir contre ce projet ?

Nous pouvons vous communiquer plus d'informations et vous rencontrer pour aborder plus en détail ce projet où la pratique sportive, le bien-être, la santé semblent surtout servir de faire valoir à des intérêts commerciaux.

Le vallon de Fontfroide, où se situe le projet, mérite-t-il le sacrifice de sa zone verte, agricole et forestière, marqueur symbolique de notre territoire ?

L'aménagement du territoire, le maintien des terres agricoles en zone périurbaine sont des questions d'importance qui touchent au devenir de nos territoires.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le collectif OXYGENE

Ce courrier et votre réponse (sauf avis contraire de votre part) seront en ligne sur le site internet du Collectif Oxygène : http://collectif-oxygene.fr/